



## CHSCT DICOM 15 FÉVRIER 2019

## DÉCLARATION LIMINAIRE CFDT

## Déclaration liminaire CHSCT DICOM du 15 février 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Ce 1er CHSCT de la DICOM après les élections professionnelles sera certainement riche de partage et de réflexions. La CFDT se félicite d'être présente pour représenter les agents. En premier lieu, la question de sureté posée au 29 rue de Rivoli ces dernières semaines a

visiblement été résolue. Toutefois la CFDT demande à la Direction et l'élue de confirmer, comme il nous l'a été transmis par la DPSP que le dispositif actuel reste en l'état : c'est-à-dire, un tunnel, un portique et deux agents DPSP pour assurer la sécurité du 29 rue de Rivoli.

La CFDT relève tout de même une situation particulièrement stressante pour les agents du 29 rue de Rivoli : à savoir une mise au pied du mur lors de l'annonce de la mise en place d'un autre dispositif, puis de nouveau du stress généré par un audit qui au final accouche d'un résumé plus que synthétique et diligenté par la DPSP.

Tout cela laisse perplexe!!

**1er Hic** - La direction de la prévention de la sécurité et de la protection qui évalue sa propre mission.

Peut-on être juge et partie?

Les conclusions avant mêmes d'être rédigées étaient biaisées, forcément!

**2e Hic -** Un auditeur qui ne connaissait pas toutes les missions rendues auprès des usagers dans ce service.

**3e Hic** - Une synthèse qui évalue des risques mineurs alors que le plan Vigipirate venait d'être rehaussé. La CFDT se demande alors, comment on peut « barricader» l'Hôtel de Ville suite à l'attentat de Strasbourg, et les évènements violents dus aux manifestations du samedi, sans prendre en considération les risques encourus par les agents du 29 rue de Rivoli, lui-même situé dans l'Hôtel de ville et voir noté dans la synthèse de l'audit qu'il n'y a que des « risques mineurs » sur ce service.

En ce qui concerne les mouvements de bureaux à la DICOM : la réglementation encadre les déménagements afin d'en prévenir les risques psycho-sociaux. La CFDT veillera au respect strict de ces procédures : de la prise de décision à l'information de l'agent appelé à déménager, circonscrire au minimum le stress relatif à ces évènements sera notre seul objectif. Nous demandons à la direction d'en faire aussi le sien.

Enfin, la CFDT salue l'initiative solidaire d'une halte pour les femmes sans-abris à l'Hôtel de ville. Toutefois, la CFDT restera vigilante sur l'impact de ce dispositif sur les missions du service des expositions et le nombre d'agents affectés.

CFDT UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ!







